

Conditions générales de locations et emplacements Camping les Bonnets***
JEANSELME Vincent - 155 chemin Les Bonnets 05000 NEFFES

Le N° d'enregistrement de l'établissement en 3 étoiles : C05-043048-003 du 28/06/2023

Condition d'admission et Règlement intérieur

Bureau d'accueil Ouvert en haute saison: 8h30 à 12h et de 15h00 à 19h30

Barrière horaire de passage : 7h00 à 23h00

La location : Chalets, Mobil homes : se fait à partir de 15h (heure d'arrivée)...jusqu'au jour de départ entre 6h30 et 9h30 (heure départ)

La location d'un emplacement se fait à partir de 15h00 (heure d'arrivée) jusqu'à 12h00 (heure de Départ).

Piscine : Ouverture piscine : du 1^{er} Juillet au 31 Août : Horaire : 10h30 à 19h

➤ **Conditions de location : elle est personnelle**

Le preneur s'interdit de sous louer ou de céder la location ou l'emplacement à un tiers.

Attention : pour des raisons de sécurité et d'assurance, il est interdit de dépasser le nombre d'occupants prévus dans chaque location.

En hébergement comme en emplacement, adultes, enfants et bébés composent le nombre d'occupants. En cas de surnombre dans les locatifs ou sur les emplacements camping, votre réservation sera annulée purement et simplement, et en aucun cas le remboursement ne pourra être effectué.

En cas de déclaration inexacte du preneur le présent contrat sera résilié de plein droit et toutes les sommes versées resteront acquises au loueur du locatif ou de l'emplacement. Vous devez nous aviser de tout retard éventuel de votre arrivée, afin de conserver votre location ou votre emplacement. Le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer de la location ou de l'emplacement s'il restait sans nouvelle 24 heures après la date d'arrivée prévue.

Pièce d'identité obligatoire de tous les participants (adultes, enfants à présenter à l'arrivée (copie à fournir à l'arrivée).

➤ **La location d'un chalet, d'un mobil home**, se fait par période hebdomadaire du Samedi au samedi, à partir de 15h00, au samedi suivant à restituer à 9h30 au plus tard

La location est mise à votre disposition entre 15h et 19h30 le jour de votre arrivée. Elle devra être libérée et clef restituée le jour de votre départ (horaire à convenir avec la réception), après remise en ordre, dégivrage du réfrigérateur et nettoyage complet du locatif par vos soins. Dans le cas où le locatif ne serait pas rendu en parfait état de propreté, la caution sera retenue.

Aucun départ tardif ne sera accepté.

À votre arrivée, vous devez contrôler l'inventaire du bien loué et nous informer de toutes anomalies constatées dans les 2 heures (inventaire ou détérioration du bien loué). Passé ce délai, il ne pourra plus en être tenu compte.

Une assurance couvrant votre Responsabilité Civile Villégiature est obligatoire pour séjourner sur le terrain.

➤ **La réservation du locatif ou de l'emplacement de camping** ne devient effective qu'avec notre accord et après réception du contrat signé, accompagné du versement d'un acompte de 30 % du montant total pour le locatif du séjour.

Paiement : acompte de 30% à la réservation d'un chalet ou mobil home. Le solde est à verser au plus tard 6 semaines avant la date d'arrivée.

Emplacement nu de camping : 60€ à l'ordre du Camping Les Bonnets (déduit de votre facture)

Les animaux domestiques sont acceptés dans certains de nos locatifs (voir la grille des tarifs) à l'exception des chiens dits « Dangereux » de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie, **absolument exclus dans la totalité de l'enceinte du camping.**

Prévoir une assurance pour vos animaux de compagnie. Les chiens doivent être tatoués et vaccinés.

Présentation de justificatifs (un seul animal par locatif), ils doivent être tenus en laisse et en aucun cas les animaux ne doivent être laissés seuls dans les locatifs ou sur l'emplacement de camping en l'absence de leur maître, qui en sont civilement responsables.

Prévoir leur panier dans les locatifs.

Annulation :

En cas d'annulation, vous devez nous faire parvenir une lettre recommandée avec accusé de Réception, accompagné d'un justificatif, en aucun cas les conditions météorologiques ne seront des motifs applicables.

Si l'annulation a lieu 60 jours avant la date du séjour, une somme forfaitaire de 100 € sera retenue.

Si l'annulation a lieu entre 60 et 30 jours avant votre arrivée, la totalité de l'acompte sera retenue.

Pour une annulation un mois avant votre arrivée, la totalité du paiement du séjour sera exigée.

Lorsque le séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible pour cause de départ anticipé, qu'elle qu'en soit la raison.

En cas de départ anticipé, la direction se réserve le droit de relouer la location ou l'emplacement.

L'assurance annulation CAMPEZ COUVERT GRITCHEN est disponible uniquement en effectuant la réservation en ligne sur notre site internet.

• **Dépôt de garantie par locatif :**

Une assurance couvrant votre Responsabilité Civile Villégiature est obligatoire pour séjourner sur le terrain. À votre arrivée, un **dépôt de garantie de 300 €** sera exigée pour le bien loué et un **dépôt de garantie de 100 €** concernant le ménage. (chèque ou espèces).

De même un dépôt de garantie **de 20 €** sera exigée pour le pass magnétique de la barrière qui vous permettra l'accès au terrain de camping pour un seul véhicule. Tout autre véhicule doit rester à l'extérieur du camping. (Dans le cas contraire, il sera facturé 5€ par véhicule supplémentaire par nuit). **Sans dépôt de garantie de votre part, vous ne pourrez pas accéder à votre location.**

Le nettoyage du bien loué est à la charge du locataire. En fin de séjour, le bien loué doit être restitué en parfait état de propreté. Dans le cas contraire, une somme de 100 € sera retenue sur le dépôt de garantie.

Ces dépôts de garantie vous seront restitués dans les 15 jours suivants votre départ.

L'état des lieux de sortie sera effectué par nos soins (état des lieux sur rendez-vous, à prendre à la réception à l'avance entre 6h30 et 9 h30 impératif le jour du départ). En cas de départ en dehors des horaires d'ouverture, elles vous seront restituées par courrier postal dans les quinze jours qui suivent votre départ, sous déduction de la valeur des objets détériorés ou manquants et éventuellement de la remise en état du bien loué.

Il est rappelé qu'il est strictement interdit de fumer dans les locatifs, de même que les animaux sont interdits sur les lits et banquette, dans le cas contraire les cautions (matériel + ménage) de 400€ seront retenues.